

Voeu intersyndical – CSAMEN du 14 avril 2026

L'ensemble des organisations syndicales FSU, UNSA Éducation, FNEC FP FO, CFDT Éducation, Formation et Recherche Publiques, CGT Educ'action, SNALC et SUD Éducation, ont, à de multiples reprises, alerté sur le système des affectations et la suppression du barème actée par l'administration pour le second degré. Cette nouvelle disposition va avoir de lourdes conséquences sur les élèves fonctionnaires qui seront affectés selon un système très opaque quasi au bon vouloir de l'administration, puisque sans vérification possible, et qui ne pourront pas formuler de révision d'affectation. L'empilement de mesures sans barème avec de nombreuses typologies aboutira nécessairement à de nombreux renoncements au concours et expose les personnels de l'administration centrale ainsi que les personnels des rectorats à une surcharge de travail et des risques psycho sociaux.

Il est encore temps de fluidifier les affectations des lauréat.es avant la publication de la note de service fin avril en rétablissant un barème chiffré et opposable ainsi qu'une véritable transparence sur les bonifications retenues pour chaque lauréat.es. en réintégrant les priorités légales, la prise en compte des situations administratives antérieures, le handicap et l'affectation simultanée.

Chaque lauréat.e doit pouvoir également réaliser une demande de révision d'affectation dans le cadre du dialogue social.

Le ministère ne peut prétendre, d'un côté, restaurer l'attractivité du métier, et de l'autre, opposer une fin de non recevoir à des demandes qui visent la transparence, et donc l'acceptation de l'académie obtenue afin entre autres d'éviter les renoncements aux concours.

Voeu adopté à l'unanimité